



Refus paiement par cheque

Par **garchizy**, le **22/11/2012** à **23:01**

je suis de nationalite portugaise residant en france depuis 1968,semaine passee le magasin aldi situe sur ma commune (garchizy 58600)a refuse mon paiement par cheque lors de mon passage en caisse; j'ai presente 2 pieces d'identite(permis de conduire +carte de sejour)l'otesse de caisse a tout simplement refuse mon cheque en me disant que la direction a donnee l'ordre de refuser la vente aux etranger,la carte de sejour n'etant pas une piece reconnu en france.les responsable du magasin ont'ils ce pouvoir,merci pour toute reponse.

Par **alterego**, le **23/11/2012** à **03:15**

Bonjour,rnrnL'acceptation des chèques demeure une démarche volontaire de chaque commerçant. **Il est libre de choisir les modes de paiement qu'il souhaite mettre à la disposition de ses clients.**rnrnIl serait obligé d'accepter les paiement pas chèques si il était affilié à un Centre de Gestion Agréé.rnrnUne carte ou un titre de séjour est un papier officiel permettant aux étrangers à un pays d'y résider, contrairement à la carte nationale d'identité qui est un document officiel permettant de justifier son identité, même s'il est périmé.rnrnLa libre circulation des ressortissants des pays membre de la CEE ne change rien à la l'objet de chacun des documents cités. rn rnCordialement

Par **Lag0**, le **23/11/2012** à **08:02**

[citation]L'acceptation des chèques demeure une démarche volontaire de chaque commerçant. Il est libre de choisir les modes de paiement qu'il souhaite mettre à la disposition

de ses clients. [/citation]rnBonjour,rnEn revanche, je ne pense pas qu'un commerçant ait le droit d'accepter les chèques de Paul et de les refuser à Jean !rnCe serait de la discrimination...